

Compte-rendu de réunion

Commission Informatique du 16 novembre 2022

Participants

Mme CHARTAUX Caroline (Vice-présidente chargée de l'informatique – Mairie de Cunelières)
M. BELUCHE Philippe (Mairie de Montreux-Château)
M. BLANC Michel (Président de Territoire d'Énergie 90 et Maire de Lacollonge)
M. MANGIN Éric (Mairie de Beaucourt)
M. PATTAROZZI Olivier (Mairie d'Andelnans)
M. RIGOULOT Stéphane (Directeur du Service Informatique)

Excusés

M. BRINGARD Jean-Pierre (Mairie d'Anjouley)
M. REGNAULT Christophe (Mairie de Grandvillars)
M. ROLLAND Emmanuel (Mairie de Cravanche)

Absents

Mme DINET Monique (Mairie de Chavanatte)
M. LOUVET Thierry (Mairie d'Angeot)

Point de l'ordre du jour : Compte rendu d'activité du service informatique

La séance débute, il est 19h02.

Mme CHARTAUX et Stéphane RIGOULOT présente les statistiques sur les interventions du service par mode de résolution et par domaine.

Les statistiques par mode d'intervention montrent une part toujours plus importante des interventions en télémaintenance et une part en dessous de 10% pour les déplacements. La part des déplacements est donc réduite principalement aux installations de postes. Cet état de fait est constant.

La principale activité concerne l'assistance sur les progiciels Berger-Levrault pour 70% des demandes traitées.

Sur un graphique par mois, sur 2020 à 2022, on voit un impact des changements réglementaires de ces deux dernières années : la mise en place du Registre Électoral Unique (REU) et le passage aux Déclarations Sociales Nominatives (DSN). La DSN demande notamment aux collectivités de déclarer mensuellement et de façon dématérialisée l'ensemble des éléments du mois de paie : événements, salaires et cotisations.

Puis un point sur l'avancement de la dématérialisation pour les collectivités adhérentes au niveau comptable (i-parapheur et Tdt Hélios) et le raccordement à @CTES pour le Contrôle de Légalité. Pour @CTES, il est rappelé qu'il faut conventionner avec la préfecture et que les textes ne l'imposent pas (uniquement pour les communes de plus de 50000 habitants). Le service en préfecture a relancé les collectivités non raccordées en 2020.

La mise en œuvre du CFU en 2024 viendra imposer d'être raccordé à ACTES. Ce va sans doute inciter les

dernières collectivités à franchir le pas.

Enfin, un point sur l'activité du DPO mutualisé, sur les types d'intervention et les grands thèmes : communication des données (37%), la relation citoyen/usager (27%) et les ressources humaines (15,5%). Les collectivités adhérentes ont à l'heure actuelle un registre a minima, le DPO va maintenant se déplacer pour affiner le registre.

On peut relever quelques chiffres : 11 adhérents ont accueilli au moins une visite sur place et 46 auprès desquels au moins une intervention a été effectuée.

Sans questionnement, il est proposé de passer au point suivant.

Point de l'ordre du jour : Évolution de la solution de sauvegardes externalisées KIWI-BACKUP

Mme CHARTAUX rappelle le contexte dans lequel il avait été décidé de proposer cette prestation.

M. RIGOULOT présente le principe et les caractéristiques de la solution qui avait fait pencher la décision à l'époque.

Si le point a été mis à l'ordre du jour, c'est pour expliquer la modification des tarifs.

Le syndicat a répondu à un appel à projet de l'ANSSI pour financer en partie une ou plusieurs offres de sécurisation des outils informatiques en commune. Le syndicat a répondu sur les sauvegardes externalisées pour augmenter les capacités de stockage de chaque adhérent sans augmenter la cotisation en conséquence.

Un membre de la commission demande si une commune peut adhérer à cette prestation uniquement. L'adhésion au service se fait sur la base de la maintenance des progiciels de gestion, la sauvegarde n'étant qu'une option supplémentaire, il n'est pas prévu ce cas de figure.

Point de l'ordre du jour : La « Cybersécurité »

M. RIGOULOT rappelle ce qui est entendu par le terme de « cybersécurité ». Il est rappelé également que les « *cyber-attaquants* » ont beaucoup changé. Si au départ, il est question de performances techniques ou d'éthique dans les actions des pirates pour trouver des failles et les exploiter ; au contraire, de nos jours, les motivations sont uniquement financières.

C'est pourquoi les attaques ont changé. De nos jours, ce sont principalement des *ransomware* (que l'on peut traduire en français par *rançongiciel*). Le principal vecteur de ces attaques est le mail. Selon une étude, les chiffres montrent que le nombre d'attaque double chaque année depuis 2020.

M. RIGOULOT décrit le « parcours cyber » pour une protection contre ce fléau en 5 paliers, rappelant qu'à l'heure actuelle, les collectivités adhérentes ont pour protection la sauvegarde externalisée KIWI-BACKUP et des solutions antivirus à jour.

Enfin, il est proposé de faire une étude auprès des adhérents pour connaître leur besoin et faire un état des lieux pour étudier la possibilité de proposer des solutions sous forme de Pack avec différentes prestations et trouver des financements (subventions) pour ne pas impacter les budgets déjà fortement contraints.

S'en suit une discussion autour des collectivités déjà victimes et les risques, l'importance de mot de passe fort notamment sur les messageries.

M. RIGOULOT rappelle qu'il procède régulièrement à des mailings pour informer sur les risques (relai d'une alerte de la DGCL sur les mails dont l'objet est « une information importante » ou les attaques dites de la « fraude au président » pour cette année) et les procédures et les moyens d'alerte.

Dans un premier temps, il est demandé de poursuivre sur la sensibilisation par des mailings réguliers.

Questions diverses :

Un membre de la commission, élu dans une commune adhérente au transfert de compétence informatique intégrale, demande que deviennent les postes renouvelés. La commune a plusieurs machines et, à chaque renouvellement, tous les 4 ans, comme ils sont rétrocédés gratuitement aux collectivités, il y aura un stock de postes informatiques inutilisés. Il est donc demandé à ce que le service informatique fasse une proposition pour le sort de ces machines. Notons que ces machines sont vidées de leur données et restituées fonctionnelles, avec un système d'exploitation, comme « sortie d'usine ».

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est close à 20h40.